



Réf.:145/2021



Réf.150

30 Juillet 2021

**Projet d'AVIS CONJOINT du MEDAC et du CC SUD  
sur la stratégie concernant les règles de contrôle des captures (RCR)  
du thon rouge de l'Atlantique et de Méditerranée**

Le 19 juillet, le MEDAC et le SWWAC se sont rencontrés lors d'une réunion de travail qu'ils avaient organisée pour traiter conjointement de la stratégie concernant les captures de thon rouge dans l'Atlantique et en Méditerranée, par rapport au projet d'adoption de règles de contrôle des captures actuellement à l'étude à l'ICCAT pour cette espèce de poisson. D'après la feuille de route validée par l'ICCAT, un TAC devrait encore être établi pour 2022, sur une décision de la Commission s'appuyant sur des avis scientifiques; cependant, à partir de 2023, le processus sera simplifié par l'adoption de règles de contrôle des captures (RCR) préétablies, laquelle facilitera les discussions devant permettre de fixer le nombre total de prises autorisées (Total Allowable Catches ou TAC) pour le thon rouge, comme l'ICCAT le fait déjà pour le thon germon de l'Atlantique nord.

Cette réunion de travail avait pour objectif d'informer les parties prenantes de ce changement marquant concernant une espèce de cette importance, et de déjà les impliquer dans les premières étapes du processus de prise de décisions, en proposant un espace grâce auquel faciliter le débat et les échanges de vue sur un sujet sensible.

Ce sont principalement les points suivants qui ont été abordés pendant les discussions :

- Le processus d'adoption de la stratégie de capture nécessite suffisamment de temps pour pouvoir disposer de simulations fiables basées sur les meilleures données scientifiques disponibles. L'acquisition de données et l'amélioration de leur qualité doivent être poursuivies et renforcées ;
- La définition des futures règles de contrôle des captures (RCR) devra reposer sur une approche ascendante et sur une collaboration des parties prenantes, en tenant compte de leurs intérêts et de leur expérience ainsi que de la typologie de la flotte ;
- Cette réunion de travail a été une première étape dans l'implication des parties prenantes et dans la diffusion d'informations. Il est important que cette consultation se poursuive en collaboration avec l'ICCAT et l'UE en tant que Partie contractante, régulièrement tout au long du processus et en organisant le plus tôt possible des webinaires informels afin de recueillir, sur une plateforme, les avis de parties prenantes très diverses, en prêtant une attention particulière aux langues de travail et



à la vulgarisation des informations scientifiques pour obtenir des commentaires éclairés ;

- D'autres facteurs, comme les changements environnementaux, la pollution et la dynamique trophique devront être dûment pris en considération dans la définition des stratégies de capture.

Il est ressorti des discussions de cette réunion que le MEDAC et le CC SUD sont disposés à laisser les parties prenantes participer concrètement à chaque étape du processus, ce qui garantira l'efficacité du partage des connaissances et leur collaboration active dans la définition et la mise en place des règles de contrôle des captures.